

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à MASSIAC, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

### Étaient présents :

Didier ACHALME, Djuwan ARMANDET, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, André BOUARD, Frédérique BUCHON, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Lucette CHAUVEL, Magali CRAUSER, Franck DE MAGALHAES, Christian DONIOL, Xavier FOURNAL, Eric JOB, Jérôme LUSSERT, Danièle MAJOREL, Thierry MATHIEU, Daniel MEISSONNIER, Bernard PAGENEL, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEUX, Jean-Paul REBOUL, Pierrick ROCHE, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Claire TEISSEDE, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Roland VERNET, Eric VIALA

### Étaient absents excusés:

Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, Marie Ange CHARBONNIER, Béatrice CHEVALLET, Denis DELPIROU, David GENEIX, Danielle GOMONT, Alain GRIFFE, Robert JOUVE, Pierre JUILLARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Luc LESCURE, Michel MARSAL, Vincent MENINI, Ghyslaine PRADEL, Félix ROCHE, Jean RONGIER, Christophe SOULIER, Marie-Laure TIBLE, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER

### Pouvoirs :

Gilles AMAT pouvoir à Thierry MATHIEU  
Denis DELPIROU pouvoir à Gilles CHABRIER  
Danielle GOMONT pouvoir à Danièle MAJOREL  
Robert JOUVE pouvoir à Didier ACHALME

Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Pierrick ROCHE  
Ghyslaine PRADEL pouvoir à Colette PONCHET-PASSEMARD  
Alain VAN SIMMERTIER pouvoir à Daniel MEISSONNIER  
Jean Louis VERDIER pouvoir à Philippe ROSSEEL

Date de convocation : 07 décembre 2023

Secrétaire de séance : Colette PONCHET-PASSEMARD

Membres en exercice : 57

Présents : 32 – Pouvoirs : 8 – Votants : 40

Pour : 40  
Contre : 0  
Abstention : 0

### **Objet : Travaux de restructuration de la déchetterie de Neussargues – Validation du plan de financement et sollicitation des subventions**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Contrat de relance et de transition écologie (CRTE) signé entre Hautes Terres Communauté et l'État en date du 23 juillet 2021 ;

**Vu** l'avenant n°3 au CRTE ;

**Vu** l'appel à projets commun pour l'attribution de la DETR et de la DSIL pour l'année 2024 en date du 23 octobre 2023 ;

**Considérant** que Hautes Terres Communauté est compétente en matière de collecte des déchets ;

**Considérant** que dans un souci d'amélioration du service en matière de collecte des déchets, Hautes Terres Communauté souhaite mener des travaux de restructuration de ses deux déchetteries, Massiac et Neussargues en Pinatelle, ne répondant aujourd'hui plus aux normes sécuritaires ;

**Considérant** que Hautes Terres Communauté a en 2020 lancé une étude préalable aux travaux de restructuration des déchetteries en vue d'améliorer la sécurité des sites, le service public, l'accueil et l'information au public, augmenter la valorisation des déchets, maîtriser les impacts environnementaux, améliorer la maîtrise des coûts et l'optimisation des déchets ;

**Considérant** les premiers résultats de cette étude montrant que les caractéristiques de la déchetterie de Neussargues en Pinatelle rendent son fonctionnement inconfortable et peu sécurisant pour les usagers comme pour le gestionnaire, impactant alors la qualité du service rendu : limitation des déchets acceptés du fait de la place disponible limitée, absence ponctuelle de sécurité vis-à-vis de la chute de hauteur aux abords des bennes, chaussée dégradée ;

**Considérant** que des travaux de restructuration de la déchetterie de Neussargues en Pinatelle sont donc nécessaires et permettront l'augmentation des capacités de collecte des déchets acceptés, la création d'un abri, l'évacuation des déchets collectés dans les containers durant les horaires d'ouverture, la mise en place d'un système de sécurité vis-à-vis de la chute de hauteur aux abords des bennes, ainsi que l'acquisition d'un compacteur à cartons ;

**Considérant** que le financement de l'Etat au titre de la DSIL – CRTE implique la déclinaison du projet en deux tranches comme suit :

- Tranche 1 : études et démarrage des travaux (préparation et réseaux) ;
- Tranche 2 : réalisation des travaux de réaménagement ;

**Considérant** que ce projet s'inscrit dans l'ambition n°3 du projet de territoire de Hautes Terres Communauté, notamment le chantier n°10 « assurer une gestion raisonnée des ressources et déchets » ;

**Vu** la délibération n°2022-CC-226 en date du 15 décembre 2022 approuvant le projet de restructuration de la déchetterie de Neussargues en Pinatelle et validant le plan de financement prévisionnel de l'opération ;

**Vu** la délibération n°2023-CC-016 en date du 23 février 2023 attribuant le marché public de travaux pour le réaménagement et la mise aux normes de la déchetterie de Neussargues en Pinatelle ;

**Vu** la délibération n°2023-CC-091 en date du 13 avril 2023 approuvant le plan de financement actualisé de l'opération et sollicitant les subventions auprès de l'État dans le cadre de la DSIL 2023 et de la DETR 2023 ;

**Vu** le courrier du Préfet en date du 07 novembre informant la collectivité que le dossier déposé au titre de la DSIL 2023 n'a pas été retenu, et que dans ce cadre, il est possible de le redéposer à l'identique au titre de la DSIL 2024 ;

**Considérant** qu'il convient d'actualiser le plan de financement de l'opération en conséquence ;

**Le Conseil communautaire,**  
**Où l'exposé de Monsieur le Président,**  
**Après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** le plan de financement du projet de restructuration de la déchetterie de Neussargues en Pinatelle comme suit :

DÉPENSES EN HT		RECETTES		
Nature	Montant	Nature	Montant	Taux
<b>Tranche 1 : études et démarrage des travaux</b>				
Maîtrise d'œuvre	51 214,36 €	État – DSIL 2022	50 000,00 €	28 %
LOT 01 - Installation de chantier & travaux préparatoires	44 137,00 €	État – DETR 2023	35 275,47 €	20 %
LOT 01 - Réseaux humides	72 480,00 €	Autofinancement	91 101,89 €	52 %
Caisson	8 546,00 €			
<b>Sous-total</b>	<b>176 377,36 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>176 377,36 €</b>	<b>100 %</b>
<b>Tranche 2 : travaux de réaménagement et équipement</b>				
LOT 01 - Terrassement / réseaux secs / chaussée / génie civil / équipement / éclairage / contrôle d'accès / clôture / portails / plantations	329 954,75 €	État – DSIL 204	293 331,25 €	61 %
LOT 02 - Charpente métallique / bardage / couverture	44 165,00 €	État – DETR 2023	81 653,28 €	17 %
LOT 03 - Fondations / gros-œuvre	78 311,67 €	Autofinancement	102 263,88 €	21 %
Compacteur à cartons	24 817,00 €			
<b>Sous-total</b>	<b>477 248,42 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>477 248,42 €</b>	<b>100 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>653 625,78 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>653 625,78 €</b>	<b>100 %</b>

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter une subvention à hauteur de 293 331,25 € auprès de l'État dans le cadre de la DSIL 2024 ;
- **DE PRÉCISER** que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2023 ;

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.